Principes et dispositions

en matière de coopération au développement

Haute Ecole de Namur-Liège-Luxembourg

Groupe de travail

- Albert Benoit, département social de Namur
- Castiaux Geneviève, département paramédical Ste Elisabeth
- Lecomte Marie-Anne, siège central (relations internationales)
- Rasador Delphine, département paramédical Ste Elisabeth

Groupe de relecture

- Navarre Sylvie, siège central (qualité)
- Wodon Thierry, département social de Namur

Principes et dispositions
en matière de coopération au développement

A. Préambule

Ce document s'inscrit dans les trois missions de l'enseignement supérieur[1] et dans le *« Projet pédagogique, social et culturel »* de l'Hénallux[2].

Il complète la *« Charte Erasmus International*[3] » et la *« Déclaration de stratégie »* de l'Hénallux. Il fait référence aux recommandations de l'ARES[4] et aux *«Objectifs du Millénaire pour le développement»*[5].

1. Rappel des missions de l'enseignement supérieur

Mission 1 *: «Offrir des cursus d'enseignement et des formations supérieures initiales et continues, correspondant aux niveaux 5 à 8 du cadre francophone des certifications, et certifier les savoirs et compétences acquis correspondants, à l'issue des cycles d'études ou par valorisation d'acquis personnels, professionnels et de formations ».*

Mission 2 : *« Participer à des activités individuelles ou collectives de recherche, d'innovation ou de création, et assurer ainsi le développement, la conservation et la transmission des savoirs et du patrimoine culturel, artistique et scientifique* »

Mission 3 : *« Assurer des services à la collectivité, grâce à leur expertise pointue et leur devoir d'indépendance, à l'écoute des besoins sociétaux, en collaboration ou dialogue avec les milieux éducatifs, sociaux, culturels, économiques et politiques »*

2. Rappel des moyens mis en œuvre par l'Hénallux pour intégrer les objectifs généraux et missions de l'enseignement supérieur (PPSC)

1/ *« Accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables capables de contribuer au développement d'une société démocratique pluraliste et solidaire.*

2/ Promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et des devoirs individuels et collectifs.

6/ Inscrire ces formations initiales et complémentaires dans une perspective d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle, incitant les enseignants, les étudiants et les diplômés à la mobilité et aux collaborations intercommunautaires et internationales ».

---

[1] Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (M.B. 18.12.2013)
[2] Projet pédagogique, social et culturel (PPSC) de la Haute Ecole de Namur-Liège-Luxembourg in Règlement des études 2015-2016 page 46. Disponible sur www.henallux.be
[3] Charte Erasmus International et Déclaration de stratégie. Disponibles sur https://services.henallux.be/international/cse/index.php
[4] L'ARES, un acteur performant de la coopération au développement. Disponible sur http://www.ares-ac.be/fr/cooperation-au-developpement
[5] Objectifs du Millénaire pour le développement. Disponible sur http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sdgoverview/mdg_goals.html

3. **Définition des missions de la Haute Ecole, de l'articulation de ces missions entre elles et de la disponibilité des acteurs, notamment les enseignants, dans le cadre de ces missions[6].**

« En outre, la Haute Ecole soutient, dans la mesure de ses moyens, des initiatives relatives à des collaborations avec des organismes centrés sur des problématiques sociétales et humanitaires (promotion de la culture, injustices sociales, relations Nord/Sud...) et cherche à répondre positivement à leurs sollicitations éventuelles. Ainsi encore, la HE met son potentiel de formation et de recherche à la disposition du monde social, économique et culturel. »

La légitimité et la pertinence des projets de partenariat internationaux de l'Hénallux rejoignent ces moyens et cette mission particulière.

Dans le cadre de sa mission de service à la collectivité, « *la HE met son potentiel de formation et de recherche à la disposition du monde social, économique et culturel* », tant au niveau régional, national qu'international.

Le présent document traite des relations avec les pays en développement, c'est-à-dire les pays à indice de développement humain faible ou moyen, selon l'échelle du PNUD[7].

A. Principes généraux

La dynamique de partenariat veille à :

1. Contribuer à un développement social, économique et culturel qui soit durable tel que le préconise le PNUD (annexe1) et les Nations Unies dans les Objectifs du Millénaire pour le développement.

2. Participer à la construction de l'Etat de droit, de la Démocratie et à la promotion des Droits Humains. Dans ce cadre, une attention particulière est donnée en faveur des partenariats visant l'accès à l'enseignement pour tous, le développement de systèmes de santé et de protection sociale performants, de modèles et de projets économiques visant la responsabilité sociétale et la finalité sociale.

3. Promouvoir, développer et valoriser l'interculturalité.

4. S'établir sur une base de coresponsabilité et de réciprocité, dans le respect mutuel et la confiance. Ceci se traduit par une véritable mise en œuvre de co-construction de l'ensemble des dimensions du partenariat.

5. Intégrer les principes de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption[8] et de promotion des droits fondamentaux du travail[9].

6. Questionner et construire une identité professionnelle collective forte des métiers et des formations auxquels les projets renvoient. Le partenariat peut contribuer de manière

[6] PPSC in Règlement des études page 50
[7] PNUD. Définition et liste des indicateurs voir Annexe 1 de ce document
[8] Transparency international. Disponible sur http://www.transparency.org/
[9] Organisation Internationale du travail (normes du travail). Disponible sur http://www.ilo.org/global/standards/lang--fr/index.htm

explicite à construire des formes innovantes des métiers et ainsi créer une identité collective de ceux-ci.

7. Développer la dimension d'éducation au développement entendu comme un processus qui vise à provoquer des changements de valeurs et d'attitudes sur les plans individuel et collectif en vue d'un monde plus juste, dans lequel ressources et pouvoir sont équitablement répartis dans le respect de la dignité humaine[10].

B. Cadre d'action

Les moyens mis en œuvre dans le partenariat doivent :

1. Répondre à la question de la pertinence, de la faisabilité et de l'efficience, en regard des ressources des partenaires et d'une analyse fine du contexte dans lequel ils s'inscrivent.

2. S'inscrire dans une formalisation des engagements mutuels (signature de conventions).

3. Respecter la transparence dans toutes les étapes du processus.

4. Garantir la liberté pédagogique et académique dans le respect des valeurs des partenaires.

5. Assurer au maximum la durabilité de l'action en favorisant l'autonomie des acteurs et des processus.

6. Respecter les normes et les pratiques éthiques et déontologiques des métiers et des formations dans lesquelles se situe le partenariat. Les partenaires explicitent dans la convention les principes à adopter et les enjeux éthiques à questionner.

7. Utiliser le travail en réseau.

8. Distinguer le processus du résultat, l'un étant aussi important que l'autre.

9. Evaluer les actions de manière continue.

10. Assurer la visibilité générale de l'action, en interne et en externe.

11. Assurer le partage des bonnes pratiques, la publication et la dissémination des résultats et recherches.

12. Favoriser et mesurer l'impact de l'action et des recherches.

C. Organisation

Le partenariat international se développe dans le respect des 3 missions de l'enseignement supérieur (voir préambule).

Mission 1 *: «Offrir des cursus d'enseignement et des formations supérieures initiales et continues, correspondant aux niveaux 5 à 8 du cadre francophone des certifications, et certifier les savoirs et compétences acquis correspondants, à l'issue des cycles d'études ou par valorisation d'acquis personnels, professionnels et de formations »*

[10] Référentiel sur l'éducation au développement, Acodev

Cet axe sera décliné de la manière suivante :

- Intégration dans les programmes de cours et dans les contenus des activités d'enseignement initiaux et continus la dimension d'éducation et de coopération au développement.
- Initiation et appui à la création de dispositifs de formations initiales et continue adaptés aux besoins et aux ressources des partenaires.
- Organisation d'activités d'intégration professionnelle favorisant au maximum les interactions entre les partenaires.
- Valorisation des acquis spécifiques en matière de coopération au développement au terme du cursus ou de la formation certifiante.

Mission 2 *« Participer à des activités individuelles ou collectives de recherche, d'innovation ou de création, et assurer ainsi le développement, la conservation et la transmission des savoirs et du patrimoine culturel, artistique et scientifique* »

Cet axe sera décliné de la manière suivante :

- Initiation, participation et soutien à des activités de recherche et de production de savoirs
- Soutien à l'accès pour tous aux savoirs notamment documentaires et bibliothécaires.
- Encouragement aux collaborations et aux échanges dans le domaine de la culture, de l'art et de la science.

Mission 3° *« Assurer des services à la collectivité, grâce à leur expertise pointue et leur devoir d'indépendance, à l'écoute des besoins sociétaux, en collaboration ou dialogue avec les milieux éducatifs, sociaux, culturels, économiques et politiques »*

Cet axe sera décliné de la manière suivante :

- Accompagnement des projets citoyens.
- Soutien aux interactions entre les différents milieux éducatifs, sociaux, culturels, économiques et politiques.
- Développement de missions de consultance, d'expertise de projets pour le secteur associatif, public ou privé.
- Appui aux missions de renforcement de capacités pour des professionnels, des administrations publiques et du monde associatif.
- Contribution ou participation au pilotage de réseaux d'acteurs du domaine de la formation, la recherche et l'exercice des métiers.

Les moyens mis en œuvre pour réaliser ce partenariat international à travers les 3 missions de l'enseignement supérieur sont, entre autres :

- La recherche, la promotion et la consolidation de partenariat.
- La recherche de bailleurs de fonds.
- Les échanges d'étudiants et de membres du personnel (enseignants, administratifs et chercheurs) dans le cadre des collaborations.

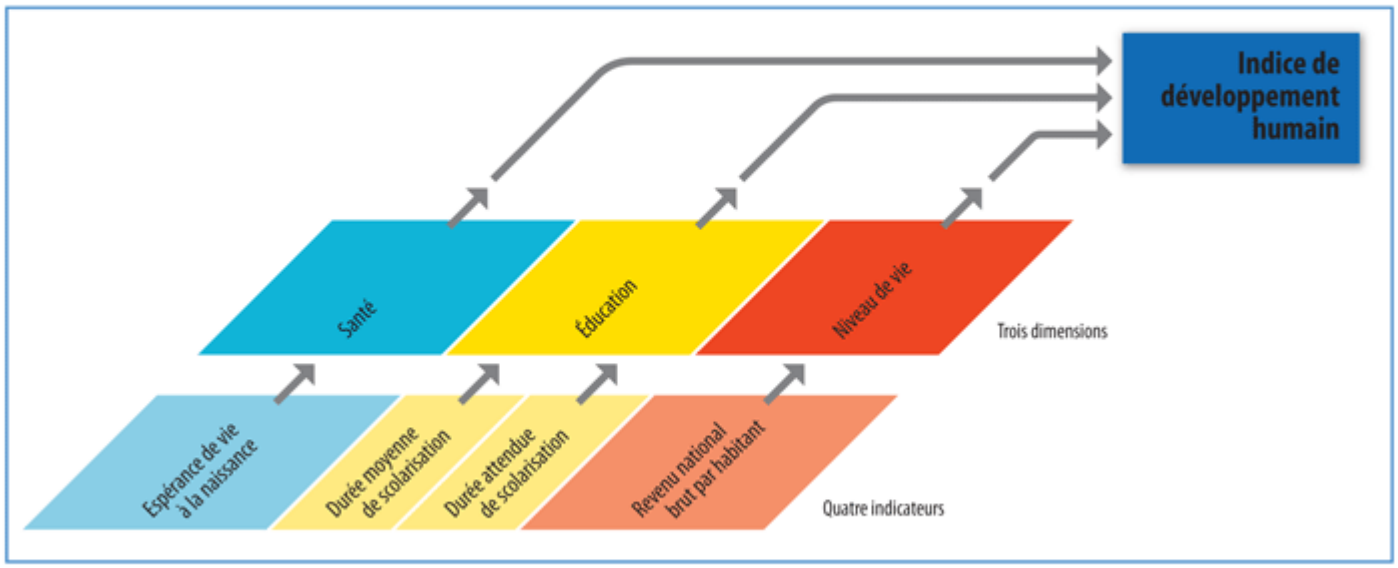
ANNEXE 1.

L'Indice du développement humain (IDH)[11]

L'indice de développement humain (IDH) a été créé pour souligner que l'élargissement des choix offerts à chacun et chacune devrait être le critère de référence pour l'évaluation des résultats en matière de développement. La croissance économique est un moyen d'arriver à ce processus, mais ce n'est pas une fin en soi. L'IDH peut aussi servir à remettre en question les choix de politiques nationales, en se demandant pour quelle raison deux pays ayant le même niveau de RNB par habitant peuvent présenter des résultats différents en matière de développement humain. Par exemple, le RNB par habitant de la Malaisie est plus élevé que celui du Chili, mais l'espérance de vie à la naissance y est inférieure de 7 ans et les années de scolarisation escomptées y sont inférieures de 2,5 ans, de sorte que le Chili a une valeur d'IDH bien supérieure à celle de la Malaisie. Ces contrastes frappants peuvent stimuler le débat sur les priorités politiques des gouvernements.

Composantes de l'indice de développement humain

L'IDH – trois dimensions et quatre indicateurs



Note : Les indicateurs présentés dans cette figure sont calculés à partir de la nouvelle méthodologie. Voir l'Encadré 1.2.

Source : BRHD.

Publié pour la première fois en 1990, le Rapport sur le développement humain commençait par l'énoncé d'un postulat très simple, qui a servi de fil conducteur à toutes les versions ultérieurs du Rapport, à savoir que « Les individus sont la vraie richesse d'une nation ». S'attachant à étayer cette affirmation par une multiplicité de données empiriques et par une nouvelle façon de percevoir le développement, et aussi de le mesurer, le Rapport sur le développement humain a eu une incidence prononcée sur les politiques de développement mises en oeuvre dans le monde entier.

"Le principal objectif du développement est d'élargir les choix qui s'offrent aux gens. En principe, ces choix peuvent être infinis et peuvent varier dans le temps. Les gens attachent souvent de la valeur aux réussites qui ne transparaissent pas du tout, ou pas immédiatement, dans les chiffres relatifs aux revenus ou à la croissance économique : un meilleur accès aux

[11] Human Development reports in *PNUD* Disponible sur : http://hdr.undp.org/fr/content/%C3%A0-propos-du-d%C3%A9veloppement-humain

connaissances, une meilleure nutrition et de meilleurs services de santé, des moyens d'existence plus sûrs, une certaine sécurité contre la criminalité et la violence physique, du temps libre bien rempli, des libertés politiques et culturelles et un sentiment de participation aux activités de la communauté. L'objectif du développement est de créer un environnement favorisant l'épanouissement pour que les gens puissent jouir d'une vie longue, saine et créative " - Mahbub ul Haq (1934-1998), Fondateur du Rapport mondial sur le développement humain

"Le développement humain, en tant qu'approche, repose sur ce que je tiens pour être l'idée fondamentale du développement : à savoir, faire progresser la richesse de la vie humaine, plutôt que la richesse de l'économie dans laquelle les êtres humains vivent, ce qui n'en représente qu'une partie". - Amartya Sen, Professeur d'économie, Université Harvard, Lauréat du prix Nobel d'économie, 1998

"Telle était la vision originale et telle demeure la réussite considérable des créateurs des Rapports sur le développement humain, le Pakistanais Mahbub ul Haq et son ami proche et collaborateur, l'Indien Amartya Sen, travaillant avec d'autres penseurs majeurs du développement. Leur concept a non seulement guidé 20 ans de Rapports sur le développement humain, mais également plus de 600 Rapports sur le développement humain nationaux – préparés, rédigés et publiés dans leurs pays respectifs – ainsi que les nombreux rapports provocateurs couvrant les diverses régions du monde avec l'appui des bureaux régionaux du PNUD."

"Plus encore, l'approche du développement humain a marqué d'une empreinte profonde une génération entière de décideurs et de spécialistes du développement de par le monde – y compris des milliers au sein même du PNUD et dans le système des Nations Unies." - Helen Clark, Administrateur, Programme des Nations Unies pour le développement

Les dernières décennies ont vu des progrès substantiels dans bien des aspects du développement humain. La plupart des gens sont aujourd'hui en meilleure santé, vivent plus longtemps, sont mieux éduqués et ont un plus large accès aux biens et aux services. Même dans les pays qui connaissent des conditions économiques défavorables, l'éducation et la santé des gens se sont grandement améliorées. Et ces progrès ne se sont pas limités à la santé, à l'éducation et à l'élévation des revenus mais ont aussi concerné la faculté des gens à choisir leurs dirigeants, à influencer les décisions publiques et à partager le savoir. De nouvelles vulnérabilités requièrent des politiques publiques innovantes pour faire face aux risques et aux inégalités tout en exploitant les forces dynamiques du marché pour le bénéfice de tous.

L'approche du développement humain, dont la pertinence continue de donner un sens à ce monde en constante évolution et d'améliorer – de diverses façons – le bien-être de tout un chacun. Le développement humain est, indiscutablement, une notion évolutive plutôt qu'un ensemble de préceptes figés et statiques ; de même les outils et concepts analytiques évoluent au fur et à mesure que le monde change. Le développement humain insiste sur la délibération et le débat et sur le fait que les objectifs du développement doivent rester ouverts à discussion. Les gens, individuellement ou en groupes, façonnent ces processus. Le cadre analytique du développement humain s'applique à tous les pays, riches ou pauvres, et à tous les peuples. Il est suffisamment ouvert, robuste et vibrant pour fournir un paradigme pour le siècle nouveau.

Voir Country profiles disponible sur le lien http://hdr.undp.org/fr/countries
Voir Human development report 2015 disponible sur le lien http://hdr.undp.org/en/2015-report

ANNEXE 2.

« La définition classique et la plus officielle du développement durable est celle proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland).

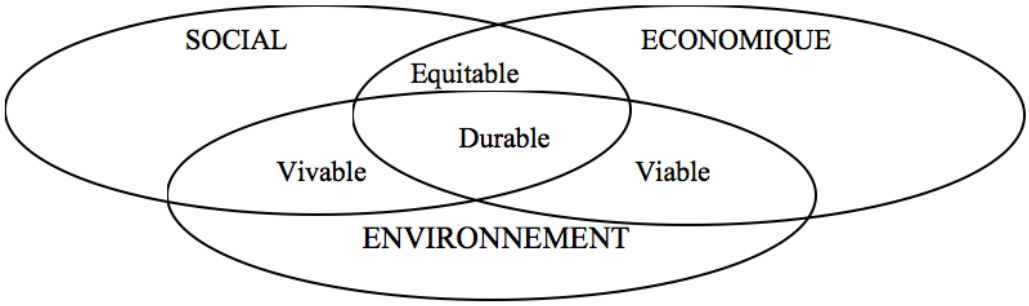
« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

Le développement durable est aussi un modèle de développement qui concilie les trois aspects économique, social et environnemental des activités humaines.

C'est sur ces trois piliers que repose le concept de développement durable :

- **l'économie** : favoriser la vitalité économique sans épuiser les ressources naturelles;
- **le social** : assurer une répartition équitable des richesses et du bien-être et renforcer la solidarité des territoires :
- **l'environnement** : protéger les ressources en eau, réduire les pollutions, maintenir la biodiversité… »

En plus du principe de partage entre les générations, le concept de développement durable implique également l'idée de **justice spatiale** : le bien-être doit être partagé par tous, nous seulement à l'échelle des pays, mais aussi à l'échelle de l'ensemble de la planète.



Source *: « Le développement durable, tes premiers pas », Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles, SSTC, 2002, p.26.*